

FICHE D'INFORMATION GÉNÉRALE

Allocation Canada-Ontario pour le logement (ACOL) a pour objet de rendre le logement locatif plus abordable par le versement direct d'une prestation de logement transférable aux ménages admissibles qui rencontrent les critères reliés aux limites du revenu et de biens.

Comment être admissible?

Pour être admissible pour ACOL:

- Le revenu familial net rajusté (RFNR) pour le ménage ne doit pas dépasser les limites fixées par le Ministère des Finances. L'avis de cotisation de l'année précédente est utilisé pour se référer à la ligne 23600. Assurez-vous d'avoir produit votre rapport d'impôt pour l'année précédente, car ce document sera nécessaire lors de la demande. Présentement, si le revenu ne reflète pas celui de l'an passé, le ménage doit remettre des talons de paie récent et/ou des relevés de comptes bancaires pour projeter le revenu annuel.
- Le loyer mensuel pour le ménage ne doit pas surmonter les limites ci-dessous:

2025-2026 marge moyenne de loyer	
1 chambre à coucher 919.00 \$	2+ chambres à coucher 1 139,00 \$

- L'unité de location doit être située dans la ville de Cornwall ou dans les comtés unis de S.D.&G.
- Les biens (argent comptant, compte bancaires, investissement qui peut être converti en argent) ne doivent pas dépasser 50,000\$ (personne unique) et 75,000\$ (couple/famille).
- résider de façon permanente en Ontario
- être dans l'une des situations suivantes :
 - avoir la citoyenneté canadienne
 - avoir le statut de résidente permanente ou de résident permanent au Canada
 - avoir fait une demande pour obtenir le statut de résidente permanente ou de résident permanent aux termes de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (Canada)*
 - avoir fait une demande d'asile aux termes de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (Canada)* et ne faire l'objet d'aucune mesure de renvoi exécutoire en vertu de cette même loi
- figurer sur une liste d'attente pour un logement social ou être admissible à l'inscription sur une telle liste, ou encore vivre dans un logement communautaire
- ne pas bénéficier, ni faire partie d'un ménage qui bénéficie, d'une aide sous forme de LIR, d'une ACOL ou d'une quelconque autre aide au logement gouvernementale, exception faite du montant inclus dans l'aide sociale au titre des coûts du logement
- consentir à être retiré de la liste d'attente des logements sociaux du gestionnaire de services qui a approuvé la demande
- ne pas occuper un logement habitable à l'année (en Ontario ou ailleurs) dont un membre du ménage est propriétaire dans les 90 jours de la décision d'admissibilité (voir plus loin sous 4.6 « Possession d'un logement »)
- avoir présenté une demande au programme ACOL et fourni tous les renseignements nécessaires au calcul du montant de l'allocation à laquelle ils ont droit.

Toute demande éligible recevra une subvention mensuelle (pour un logement appropriée pour la composition du ménage) qui correspond à la différence entre 80% du loyer moyen du marché établi pour la région de service et 30 % du RFNR annuel du ménage divisé par 12.

Documents Requis

Les demandes incomplètes ne seront pas acceptées. Vous devez joindre à votre demande des copies des documents suivants :

- ☐ **Pièce d'identité** de tous les membres du ménage (p. ex., permis de conduire, Passport)
- ☐ **Vérification de Statut au Canada** (Passeport, Document d'Immigration, Certificat de Naissance)
- ☐ **Relevés bancaires** (deux derniers mois) de tous les membres du ménage.
- ☐ **Preuve du revenu** actuel de tous les membres du ménage (p. ex., 2 mois de talons de paie)
- ☐ **Avis de cotisation** de Revenu Canada pour l'année d'imposition la plus récente de tous les membres adultes du ménage.
- ☐ **Contrat de location** ☐ **Numéro d'assurance sociale** de tous les membres (requis au moment de la demande)

INFORMATION SUR LE DEMANDEUR

Prénom		Nom		Date de naissance: J / M / A	
Adresse postale				App./unité	C.P.
Ville:		Province: Ontario		Code postale	
No. de cellulaire: -		No. du domicile: - -			
Courriel:		Statut au Canada:			
Êtes-vous impliqués avec les encampements, Manoir Parisien ou sur la Répertoire de Données Individualisées (RDI) ☐ Oui ☐ Non					
INFORMATION SUR LE CO-DEMANDEUR (si applicable)					
Prénom			Nom		
Date de naissance: J / M / A			Relation avec applicant:		
Courriel :			Statut en Canada:		
Autre que le demandeur et le co-demandeur : Combien d'autres membres du ménage ont 18 ans ou plus? _____ Combien d'autres membres du ménage ont moins de 18 ans? _____					
Êtes-vous impliqués avec les encampements, Manoir Parisien ou sur la Répertoire de Données Individualisées (RDI) ☐ Oui ☐ Non					

Énumérez toutes les autres personnes résidant dans le ménage

Prénom	Nom de famille	Date de naissance	Relation	Statut au Canada

INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Montant mensuel du loyer	\$	Coût mensuel des services publics non inclus dans le loyer	☐ Chauffage: \$ _____ ☐ Électricité: \$ _____
Nombre de chambres	Nom du propriétaire:		
☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4+	Adresse du propriétaire:		
Bénéficiaire(e) d'une autre subvention de loyer? ☐ Non ☐ Oui - spécifié:			

REVENU MENSUEL TOTAL

Un membre de votre ménage reçoit-il de l'aide sociale? ☐ Non ☐ Ontario au travail ☐ POSPH	
Énumérez toutes les autres sources de revenus:	
Revenu net selon l'avis de cotisation de Revenu Canada (ligne 23600-dernière année d'imposition): Demandeur: \$ Co-demandeur: \$ Autre: \$	
Si votre revenu actuel a changé par rapport à l'an dernier, veuillez expliquer :	

BIENS

Type	Montant du demandeur	Montant du Co-demandeur	Autres membres du ménage
Argent	\$	\$	\$
Comptes bancaires	\$	\$	\$
Autres liquidités	\$	\$	\$
Valeur immobilière	\$	\$	\$

Je confirme que toutes déclarations ci-haut sont valides et complètes. Seulement les personnes déclarées sur ce formulaire résident avec moi. Si ma demande est acceptée, je remettrai les pièces de vérification lors la deuxième partie de la demande de ACOL.

Signature du demandeur	Date
------------------------	------

Usage interne seulement

- ☐ Applicant a rencontré les critères de ACOL. Courriel de confirmation à suivre.
- ☐ Applicant n'a **pas** rencontré les critères de la prédétermination pour ACOL parce que:

	Le revenue familiale dépasse le RFNR
	Le montant du loyer est au delà de la marge Moyenne pour l'unité familiale
	Le montant des biens est au delà de 50,000\$ (personne unique) 75,000\$ (couple/famille)
	Document(s) manquant(s)
	Autre :

Initiales: _____ Date: _____